

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 26/2016

OBJET : Ecole de musique intercommunale Nicole BONAY- Adoption de la tarification saison 2016/2017 pour les usagers du service.

L'an deux mille seize et le 29 mars à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 22 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel
Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. RIVELLA Alain à Mme FIGUEROA Anne

ABSENTS EXCUSES : M. PACHER René, M. POURRINET Jacques, Mme WATREMETZ Marie Anne

ABSENTS NON EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. GRANGE Régis.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur VINCINI Sébastien été nommé secrétaire de séance

Monsieur Président rappelle aux membres de l'assemblée la décision de création par délibération n°24/2010 en date du 25 mars 2010 d'une école de musique intercommunale dénommée Nicole BONAY.

Pour le bon fonctionnement de ce service, géré en régie directe, et conformément aux dispositions arrêtées lors de l'élaboration du budget général 2016 de la Communauté Communes, Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée qu'il convient d'adopter la tarification qui sera sollicitée auprès des usagers pour la période de fonctionnement courant de septembre 2016 à août 2017.

Il rappelle que cette tarification a été établie en tenant compte du critère ressources des ménages permettant ainsi l'accès de ce service au plus grand nombre avec possibilité d'accueil de personnes extérieures au territoire de l'intercommunalité selon un tarif modulé.

Il précise que la participation sollicitée reste inférieure au coût de fonctionnement global de l'école de musique, le budget étant équilibré par une participation de la Communauté de Communes sur ses ressources propres.

Après concertation, il propose l'adoption de la tarification annuelle comme suit :

Participation aux frais de scolarité	T1 en € 0 à 300	T2 en € 301 à 540	T3 en € 541 à 690	T4 en € à partir de 691	T5 en € Extérieurs
Modalités de calcul des tranches T1 à T4 (résidents intercommunalité) sur base quotient familial = Revenu d'activité de la cellule familiale année N-1 / nombre de parts /12 mois.					
Formation générale (Formation Musicale – pratique Instrumentale et collective)	196 €	226 €	260 €	293 €	496 €
1 instrument supplémentaire	108 €	123 €	142 €	162 €	273 €
Eveil	88 €	108 €	131 €	152 €	258 €
Musique Actuelle (pratique instrumentale exigée)	54 €	75 €	98 €	118 €	203 €
Chorale	44 €	54 €	64 €	75 €	127 €
Pratique collective seule (sur avis de l'équipe pédagogique)	34 €	44 €	54 €	64 €	110 €
Formation Musicale seule	88 €	108 €	130 €	152 €	258 €
Prépa-Bac seule	88 €	108 €	130 €	152 €	258 €
Tarif familial aux frais de scolarité dégressif pour la participation de plusieurs enfants :	2ème Elève : 85 % 3ème Elève : 70 % 4ème Elève : 55 %				
Frais d'inscriptions par famille	27 €				
Frais de vignettes par élève (sauf éveil)	6 €				

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **Adopte** la tarification 2016/2017 de l'école de musique intercommunale Nicole BONAY comme ci-dessus exposé ;
- **Mandate** Monsieur le Président à toute fin de mise en œuvre des modalités de facturation et d'encaissement correspondantes aux budgets général 2016 et 2017 de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS